

L'un des mille seize le cinq Octobre à 19h30, le Conseil Municipal légalement, convoqué s'est réuni salle de la Mairie, sous la présidence de Mme BOISAUBERT Stéphanie, Maire

Etait Présents :

Mmes BOISAUBERT Stéphanie - GRANGEOT Christelle - GIRAUD-JACQUIGNON Clémence - DEVIDAL Joëlle - ORERO Christine

&

Mrs BONNETAIN Philippe - PERROT Gilbert - HAOUZEE Régis - DECOMBIS Erick - DESORMAIS Jérôme - ALPHANT Florent - RACAMIER André

Absents excusés : Mrs MEYER Constant et NICOU Florent

Pouvoir à : Mr MEYER Constant à Mr RACAMIER André
Mr NICOU Florent à Mme BOISAUBERT Stéphanie

Ordre du Jour :

- 1 Commission Urbanisme :
 - Point sur les dossiers
 - Passage au PLU : information
 - DIA
- 2 Commission Travaux / Bâtiments :
 - Point sur les dossiers
- 3 Commission Voirie :
 - Point sur les dossiers
- 4 Commission Finances :
 - Règles de garanties d'emprunts pour les logements sociaux : délibération
- 5 Commission Environnement :
 - Compte-rendu ENS
 - Délibération pour travaux (devis travaux mair suite au plan de devis voirie
- 6 Questions diverses :
 - Borne IRVE
 - Désignation d'un nouveau suppléant pour le SEDI en remplacement de Florent Alphant
 - Cadeaux personnel communal

Le quorum est atteint, la séance est ouverte à 19h30.

Monsieur Florent ALPHANT est nommé secrétaire.

Ouverture de séance par Mme Le Maire qui présente au Conseil Municipal, Mme Sylvie Vincent, Conservateur des Antiquités et Objets d'Arts, ainsi que quelques membres de l'Association Ensemble pour Notre Eglise, concernant le Maître-Autel de l'église.

Arrivée de Clémence Giraud-Jacquignon : 19h38.

Mme Vincent fait un petit historique de sa dernière intervention lors du mandat précédent où il était déjà question d'inscrire le maître-autel à la protection des objets historiques.

Celui-ci est composé d'une partie inférieure datant du 19^{ème} siècle et de sa partie supérieure du 17^{ème} siècle, d'où une attention particulière sur l'intérêt de cet objet.

Selon Mme Vincent, c'est un objet intéressant, ancien, hétérogène de part son style de polychromie.

Elle explique que l'intérêt d'inscrire ce mobilier comme historique, artistique, au patrimoine national et régional permettrait de maintenir cet objet à sa plus grande valeur.

Les études de polychromie de 2011 ont montré qu'il y avait peu de couches de polychromie, donc qu'il est dans son état le plus naturel.

Mr André Racamier, Conseiller Municipal et membre de l'Association Ensemble pour Notre Eglise prend la parole pour indiquer que lors du précédent mandat, Mme Vincent avait déjà bloqué la rénovation de cet édifice sans donner de suite, ce qui a pénalisé l'Association de 800 euros versés comme acompte à une société devant effectuer les travaux ; les deux devis effectués pour la rénovation de 2011 et aujourd'hui sont similaires, environ 3 200 euros.

Arrivée de Gilbert Perrot : 19h57.

Mme Le Maire précise au Conseil Municipal la situation actuelle : une nouvelle démarche a été réalisée dernièrement par Mr Rigal qui a commencé à décaper le maître-autel, et alerté sur le fait de l'importance de ce bien communal. Mme Le Maire, après s'être déplacée, accompagnée de certains membres de l'Association, puis de Mme Vincent, ont décidé dans un premier temps d'arrêter tous travaux de rénovation, Mr Rigal précisant qu'à la vue de cette découverte, il ne se sentait pas en mesure de continuer les dits travaux de ce bien, qui ne relèvent pas de ses compétences.

Arrivée de Régis Haouzee : 20h18.

Il est précisé par Mme Vincent que l'inscription à l'inventaire des biens historiques de ce maître-autel, n'empêcherait pas la rénovation de celui-ci, mais devrait être effectuée par une société agréée, car il ne s'agit plus des mêmes travaux. Elle indique cependant que l'Association et la Commune seraient associées et partenaires de ces travaux dans le suivi et le choix des taches à effectuer. Par expérience, elle indique également qu'il est très compliqué de restaurer un bien du 17^{ème} siècle. D'autre part, ce bien est un patrimoine communal public, et dans la logique on n'intervient pas sur un objet du 17^{ème} siècle n'importe comment.

Le dossier candidature en vue d'une inscription pourrait être présenté en commission au mois de Janvier 2017.

A ce jour, la question se pose donc de savoir si la rénovation se fait comme initialement prévu sachant qu'elle était prise en charge à 100 % par l'Association, ou bien si le maître-autel est inscrit à l'inventaire des biens historiques (ce qui n'est pas imposé par Mme Vincent), la rénovation sera bien plus coûteuse, sachant que celle-ci peut être subventionnée par le Ministère de la Culture à 25 %, et le Conseil Départemental à 60 % du montant H.T. restant à la charge de la Commune, sans oublier le mécénat du Crédit Agricole.

En conclusion, l'Association devra se réunir pour savoir quelle option prendre sur ce dossier, de même que le Conseil Municipal ; une synthèse permettra au Conseil Municipal de se prononcer

définitivement. Rappelons que ce meuble a une valeur inestimable ; il est donc important de peser le pour et le contre de cette offre.

Mme Vincent quitte l'Assemblée en l'attente de la décision du Conseil Municipal, ainsi que les membres de l'Association qui ne souhaitent pas rester pour les autres dossiers de la séance. Il en va de la responsabilité de chacun.

1.---COMMISSION.URBANISME.:

:-Point sur les dossiers.:

Les dossiers accordés sont : PC Roulet David – DP Lhopital Daniel – DP Garcia Dominique

Les dossiers en attente de pièces complémentaires sont : PC Devidal Loïc – DP Schoda Alain – DP Coite François. Sur ce dernier dossier déclaration très compliquée car c'est une demande de régularisation de travaux déjà effectués sans autorisation préalable.

Les pièces complémentaires PC Leyre Clément et PC Guèdes Patrice sont arrivées et transmises à la CCPR.

Un nouveau dossier arrivé : DP Boisaubert Claude.

Concernant le PC Mabilon Gilbert celui-ci a été refusé : une réunion est à programmer pour repartir de ce dossier et en particulier le débat sur le chemin d'accès ; à savoir il a été proposé un nouvel accès orienté sur la RD 134 ; ce dossier va probablement être redéposé par l'intéressé avec les rectifications demandées lors du refus. Il faut prendre une décision sur la légitimité de ce dossier.

Réunion prévisionnelle le mercredi 19 ou jeudi 20 Octobre à 20h00 avec les Commissions Voirie et Urbanisme.

:-Passage au P.L.U.:information

La prochaine réunion est programmée le vendredi 14 Octobre prochain à 15h00 : répertorier les bâtiments, ouvrages, agrandissements aménageables.

:-Dossier.de.déclaration.préalable.déposé.par.Mme.Le.Maire.---Désignation.d'un.membre.du.Conseil.Municipal.pour.statuer.sur.la.demande.---approbation.

Monsieur Philippe Bonnetain, 1^{er} Adjoint, donne lecture de l'exposé suivant :

Vu Le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2122-19 et L.2122-20,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment l'Article L.422-7 dont l'exposé est le suivant :

« Aux termes des dispositions de cet article, « si le Maire de l'établissement public est intéressé au projet faisant l'objet de la demande de permis ou de la déclaration préalable, soit en son nom personnel, soit comme mandataire, le Conseil Municipal délibérant de l'établissement public désigne un autre de ses membres pour prendre la décision ».

Or, Mme Le Maire et son époux, souhaitent procéder à la mise en place d'une pergola dans leur propriété ont déposé le 3 Octobre 2016 un dossier de déclaration préalable (parcelles cadastrales B 1307 – 738).

C'est dans ces conditions qu'il convient, conformément aux dispositions précitées, de désigner un membre du Conseil Municipal pour statuer sur ce dossier.

Après discussion et délibération, et à l'unanimité des votants, le Conseil Municipal :

- **DESIGNE** Monsieur Philippe BONNETAIN pour statuer sur le dossier de déclaration préalable précitée et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Delibération 62/2016.

:-D.L.A.

Propriétaire : BOISAUBERT Claude & Stéphanie – 16, route de la scierie – 38270 BELLEGARDE-POUSSIEU.

Concernant les parcelles section B n° 738 et B 1307.

Les parcelles concernées sont en zone UB – superficies 510 m² (B 738), 2 090 m² (B 1307).

Désignation du bien : bâti sur terrain propre.

Acheteur : Mr GUYOT Julien & Mme JUBAN Magali – 31 rue des sources – 38550 SAINT MAURICE L'EXIL.

Mme Le Maire ne participe ni au débat ni à la décision du Conseil Municipal.

La Commune n'a pas l'intention d'appliquer son droit de préemption urbain sur ces parcelles.

2.---COMMISSION.TRAYAUX./BÂTIMENTS.:

:-Atelier communal: la dalle du bâtiment de l'Atelier communal va pouvoir être réalisée ; il faut démonter l'ancien plancher. Soit une corvée effectuée par le Conseil Municipal, soit ce sont les employés communaux qui gèrent eux-mêmes.

:-Proposition d'acquisition d'un poêle à bois d'occasion pour l'atelier : délibération

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal qu'actuellement il existe un poêle à bois dans l'atelier communal qui ne remplit plus toutes les conditions de sécurité et d'efficacité.

Madame Le Maire avise le Conseil Municipal qu'une opportunité se présente pour l'acquisition d'un poêle à bois d'occasion, appartenant à Monsieur Alain Mortard, de Bellegarde-Poussieu. Le montant proposé pour l'acquisition de ce matériel s'élève à 300,00 euros.

Après discussion et délibération, et à l'unanimité des votants, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE** l'acquisition d'un poêle à bois d'occasion pour l'atelier communal,
- **CHARGE** Madame Le Maire d'effectuer le règlement de ce matériel à Monsieur Alain Mortard par voie de mandat administratif,
- **CHARGE** Madame Le Maire d'instruire ce dossier, et d'entreprendre toutes les démarches nécessaires pour conduire ce dossier.

Delibération 63/2016.

:-Accessibilité des bâtiments communaux.:

En date du 26 septembre, la Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité a donné un avis favorable au projet de mise en conformité totale aux règles d'accessibilité de la Mairie.

Pour l'Agence Postale, le dossier a eu un accord tacite le 8 Octobre 2016.

Pour ces deux dossiers, les travaux (en partie réalisés par les employés communaux) peuvent donc commencer.

Prévoir réservation de la nacelle pour le 24 Novembre prochain pour les illuminations.

Prévoir éventuellement du temps pour refixer les volets du logement du presbytère (gong parti)

Etablir des devis par des professionnels dans l'hypothèse où les agents communaux ne pourraient réaliser ces travaux.

Planifier la modification de façade ouest du Bar Restaurant de la Poste.

:-Financement pour la création d'un club stade : délibération

Mme Le Maire informe le Conseil Municipal que Mr Jean-Pierre BARBIER a proposé une partie de son enveloppe parlementaire pour la réalisation d'un projet que la Commune pourrait avoir sur l'année 2017, en sachant que les travaux ne pourraient débuter qu'en mai 2017.

Madame Le Maire propose au Conseil Municipal le projet de création d'un terrain multisports qui pourrait être implanté à côté de l'école sur le terrain de tennis dans sa partie nord ; en dessous une piste goudronnée pourrait être réalisée par le Syndicat de voirie, ce qui permettrait l'accès des

secours à l'école, et au sud serait installée l'aire de jeux initialement prévue dans l'herbe derrière la mairie mais non réalisable à cause des capteurs de géothermie du chauffage de la mairie.

Madame Le Maire souligne au Conseil Municipal que ce projet est bénéfique au maintien de la population jeune dans nos petits villages pour leur permettre d'exercer plusieurs activités sportives, organiser des rencontres et apporter un dynamisme considérable au sein de la Commune.

Il permettra aussi d'y exercer les activités sportives scolaires ainsi que dans le cadre des N.A.P. (Nouvelles Activités Périscolaires).

Les devis sont en cours de demande.

Madame Le Maire propose au Conseil Municipal d'établir une demande de subvention auprès des services de l'Assemblée Nationale représentée par Monsieur Jean-Pierre Barbier, Député de l'Isère, dans le cadre de la réserve parlementaire au titre de l'année 2017, ainsi dans le cadre de la Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux (service de la Préfecture), et des services de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Isère.

Après discussion et délibération, et à l'unanimité des votants, le Conseil Municipal :

- **DONNE** un avis favorable pour la création d'un City Stade,
- **AUTORISE** Madame Le Maire à solliciter les services de Monsieur Le Député de l'Isère, de la Préfecture de l'Isère, de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Isère pour l'obtention d'une subvention,

- **CHARGE** Madame Le Maire d'entreprendre toutes les démarches nécessaires pour conduire ce dossier.

Délibération 64/2016

Délibération 65/2016

Délibération 66/2016.

Rappel le portique de la cour de l'école maternelle est à changer : un devis est arrivé, en l'attente du deuxième.

Il faudra travailler sur les dossiers d'accessibilité pour l'année 2017 à présenter avant la fin de l'année avec établissement des devis nécessaires au dépôt de demandes de subvention.

3.---COMMISSION VOIRIE.:

Point sur les dossiers.:

L'entrée du cimetière « Les Brosses » est en cours de réalisation.

Visite de Mr Savignon, du Conseil Général pour un tour d'horizon de la voirie sur la Commune.

Sur ses conseils :

Les panneaux 70 du hameau de Miançon seront enlevés ; ainsi la délimitation de vitesse régulée à 50 se fera par les panneaux du hameau.

Ces panneaux 70 seront récupérés et positionnés avec panneau rappel sur la RD 51 et RD 51C (Bataillouse) ; d'autre part il faut prévoir d'installer un panneau « entrée du village » à Bellegarde côté Moissieu. Il sera tout à fait possible de mettre un haricot de ralentissement au carrefour de Bellegarde vers la maison André Royet. Des essais seront effectués dans un premier temps avec des quilles.

Il nous a précisé gentiment que tous les cousins Bertinois de la Commune ont été installés dans la plus complète illégalité, aucune demande d'autorisation n'ayant été fournie.

La Commission devra se réunir pour l'abri bus en Miançon, et l'installation de miroir de signalisation, et revoir tous les chantiers en cours, à réaliser et à terminer.

Suite à la création du lotissement Blondon/Thévenet, un nom de voirie doit être attribué pour l'impassé desservant les constructions.

S'agissant d'une impasse donnant sur la route de Terreaux, la proposition est d'appeler celle-ci « Impasse des Terreaux » avec une numérotation allant de 1 à 7, correspondant par chance à la situation des lots impairs à gauche et pairs à droite.

Il faudra se pencher sur le sujet du lotissement de l'Alpaje pour la dénomination de la voirie qui est aussi une impasse, et ne pourra donc pas s'appeler de la même façon.

Madame Le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 28 Février 2007 par laquelle le Conseil Municipal en place avait établi une liste officielle de la dénomination et de l'orthographe des noms de rues de la Commune de Bellegarde-Poussieu.

Madame Le Maire propose d'ajouter à cette liste deux nouvelles voiries :

- Impasse de Pré Gelé
- Impasse des Terreaux

Après discussion et délibération, et à l'unanimité des votants, le Conseil Municipal :

- **DONNE** un avis favorable pour la dénomination de ces deux nouvelles voiries,
- **CHARGE** Madame Le Maire de prévoir l'achat de celles-ci,
- **CHARGE** Madame Le Maire d'entreprendre toutes les démarches nécessaires pour conduire ce dossier.

Délibération 67/2016.

Mme Le Maire informe qu'elle est conviée à assister à la délimitation et au bornage de la propriété de Mr Guy Poncin cadastrée sur la commune au lieu-dit les crétes sud le lundi 10 octobre prochain à 14h00 ; elle sollicite d'être accompagnée d'un élu.

Pour le déplacement du poteau ERDF Montée des Ganavats celui-ci s'élève à 8 919,53 euros TTC hors le déplacement des câbles France Télécom : solliciter les services du SEDI pour l'obtention éventuelle d'une subvention.

4.---COMMISSION FINANCES.:

Règles de garanties d'emprunts pour les logements sociaux.: *délibération*

La commune est partenaire, depuis quelques années déjà, des bailleurs sociaux opérant sur son territoire, avec notamment l'apport d'un soutien au secteur du logement social à travers l'octroi de garanties d'emprunt.

L'octroi de garanties d'emprunt par les collectivités territoriales est la clé de voûte du financement du logement social. La gratuité de cette garantie permet ainsi aux bailleurs d'assurer les niveaux de loyers bas du secteur du logement social.

Il est toutefois rappelé que les finances de la collectivité peuvent être impactées par son encours de garantie d'emprunt notamment en cas de défaillance de l'emprunteur où la collectivité est susceptible d'avoir à régler les échéances des prêts pour lesquels elle a apporté sa garantie.

Le département, la Communauté de Communes du Territoire de Beaurepaire et la commune ont tous trois adoptés des délibérations encadrant l'octroi de leurs garanties.

En 2015 :

- 30 % pour le département
- 40 % pour la Communauté de Communes du Territoire de Beaurepaire
- 30 % pour les communes

A compter du *1^{er} juillet 2016*, le Conseil départemental a fait connaître son taux de participation aux garanties d'emprunt qui est différent selon le type de logement social. Il s'élève désormais à 0 % pour les logements sociaux classiques type PLUS et 30% pour les logements très sociaux type PLAI.

Pour rappel :

Un logement très social (type PLAI) possède des caractéristiques adaptées à un public modeste. Pour une personne seule, le plafond de ressource est de 11 000 € environ contre 20 000 € pour un logement social classique. Les loyers sont plus réduits : maximum 4,56 € / m² pour du PLAI contre 5,14 € / m² pour du PLUS. Le logement très social représente 10 à 25% de tout nouveau programme de logement social.

Il est proposé de réitérer le soutien aux bailleurs sociaux en poursuivant l'octroi de garanties d'emprunt en fixant le taux de garantie pour la commune à :

- Logements très sociaux (type PLAI) : conserver l'actuelle garantie soit 30 % pour la commune
- Logements sociaux (type PLUS) : 45 %

Après discussion et délibération, et à l'unanimité des votants, le Conseil Municipal :

- **FIXE** le taux de garantie de la commune pour le soutien aux bailleurs sociaux à **45 %** pour les logements sociaux et 30% pour les logements très sociaux.

- **AUTORISE** Madame Le Maire à signer tout document relatif à ce dossier,

- **CHARGE** Madame Le Maire et Monsieur Le Trésorier, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

- **CHARGE** Madame Le Maire d'instruire ce dossier, et d'entreprendre toutes les démarches nécessaires pour conduire ce dossier.

Délibération 68/2016.

5. ... COMMISSION ENVIRONNEMENT ... :

... Compte rendu de réunion ...

Mr Erick Decombis rappelle que le plan d'action de l'ENS a été validé par le Département ; les travaux de la mare d'ombre vont pouvoir commencer, ainsi que la reféction de la voirie d'accès au parking de la Salette.

Le fait que le Département ait accepté le plan nous laisse la possibilité de percevoir 89,76 % de subvention contrairement à beaucoup d'endroits où celle-ci a chuté à 60 %.

Dans ce dispositif, une action ne fait pas partie du plan de gestion du site ; il s'agit d'une action exceptionnelle « réalisation de travaux limitant l'effet de ravinement dû aux ruissellements à l'entrée du site ».

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal, que malgré tout, cette action participe au bon fonctionnement du site, et à l'accueil du public : elle consiste en un busage de l'accès au parking, avec canalisation des eaux pluviales.

Les travaux s'élèvent à 1 391,78 euros TTC.

Madame Le Maire propose au Conseil Municipal de demander l'attribution d'une aide pour cette action ponctuelle auprès des services du Conseil Départemental.

Après discussion et délibération, et à l'unanimité des votants, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE** de mettre en place cette action pour un montant de travaux de 1 391,78 euros TTC,

- **AUTORISE** Madame Le Maire à déposer une demande d'aide auprès des services du Conseil Départemental,

- **CHARGE** Madame Le Maire d'instruire ce dossier, et d'entreprendre toutes les démarches nécessaires pour conduire ce dossier.

Délibération 69/2016.

Mr Erick Decombis informe que la peinture pour le blason est arrivée ; elle est entreposée chez Mr Florent Nicoud ; la Commission Environnement avec quelques bénévoles aura la charge de l'appliquer dès que possible en fonction du temps.

Par l'intermédiaire de la LPO, deux sorties scolaires ont été faites sur le site de l'ENS : une avec les CE, l'autre avec les CM. Mr Erick Decombis fait part que ces derniers étant très dissipés, ne participent donc pas à l'opération « Plus d'arbres, plus de vie » ; de plus, il semblerait qu'il soit intéressant de travailler dans la durée avec les CE.

Restitution LPO par les enfants le 5 Novembre de 10h à 12h30, salle du foyer.

Mr Erick Decombis fait part que le Centre Généalogique de Vienne et de la Vallée du Rhône a terminé son travail de mémoire concernant les Morts de la guerre 1914/1918 de son secteur ; à ce titre, Mr Claude Girard, chargé d'étude de notre Commune remettra le lundi 10 Octobre prochain à 16h45 un fascicule concernant Bellegarde-Poussieu.

Mr Erick Decombis rappelle le spectacle programmé le 6 Novembre prochain « Rire aux Eclats » au gymnase de Jarcieu à 17h00, par la Commune de Bellegarde-Poussieu, le Comité des Fêtes de Jarcieu, et la Fnaca, avec le soutien de la Communauté de Communes du Territoire de Beaupréaire.

Les réservations se font au Tabac-Presse et à la Boulangerie de Jarcieu ainsi qu'en mairie de Bellegarde-Poussieu.

La mairie n'assurera que les réservations ; le règlement se fera à la billetterie le dimanche avant le spectacle.

Les tarifs : 10 euros pour les adultes, 8 euros pour les RSA et les chômeurs, gratuit pour les moins de 12 ans.

Mr Erick Decombis fait part qu'il est toujours en attente de réponse pour le piquet d'honneur pour la cérémonie du 11 novembre prochain.

6. ... QUESTIONS DIVERSES ... :

- Borne IRVE (recharge voitures électriques)

Le SEDI redemande de valider notre accord pour une borne à Bellegarde-Poussieu, car l'échéance de l'installation n'est plus l'année 2020 comme date limite mais l'année 2018.

Au vu de l'autonomie grandissante des véhicules électriques, les bornes seront implantées tous les 10 kms, au lieu de 6 ; le SEDI souhaite laisser cette borne à Bellegarde-Poussieu entre Salaise sur Sanne et Faramans. Proposition d'implantation vers le transfo du point propre vers le stade. Accord de principe.

... Désignation d'un nouveau suppléant pour le SEDI en remplacement de Florent Alphant ...

Désignation des délégués

Considérant l'adhésion de la Commune au Syndicat des Energies du Département de l'Isère (SEDI) ;

Considérant la nécessité par les conseils municipaux de procéder à la désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant, afin de représenter la Commune au sein du Conseil Syndical du SEDI ;

Considérant la délibération n° 2014/19 du 9 Avril 2016 ;

VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les statuts du SEDI,

VU la délibération d'adhésion au SEDI,

VU la demande de Monsieur Florent ALPHANT de se retirer en tant que délégué suppléant,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, désigne comme remplaçant :

| | | |
|-------------------|----------------|--------------------------|
| Délégué Titulaire | Constant MEYER | 3 ^{ème} Adjoint |
| Délégué suppléant | Gilbert PERROT | Conseiller |

- **CHARGE** Madame Le Maire d'instruire ce dossier, et d'entreprendre toutes les démarches nécessaires pour conduire ce dossier.

Délibération 70/2016.

--*P.annéau.Luminairex.*

Dans le cadre de la mise en place du panneau lumineux, il convient de désigner une personne responsable en tant qu'administrateur à l'utilisation : Mme Béatrice Theys est nommée à cette fonction. Une formation sur le logiciel Lumiplay permettra de créer l'identifiant de la mairie pour se connecter ; d'autres personnes volontaires sont désignées, qu'il conviendra de former également au logiciel Lumiplay : Mrs Jérôme Désormais – Florent Nicoud – Philippe Bonnetain – Joël Bruffin – Michel Saunier.

--*Cadeaux.Personnel.Communal.*

Proposition de changer le cadeau alloué (boîte de chocolats) chaque année à Noël pour le Personnel Communal.
Accord de principe.

--*MJC.*

Pour rappel, la MJC gère l'activité chorale proposée par Primarette pour le Téléthon.

--*CEA.*

Pour information Mr Michel Saunier ne fera plus passer les informations via le mail et la liste du CEA, sur ordre de Mme La Présidente, qui veut être informée en priorité ; le CEA propose de réorganiser la fête de la Musique, mais demande une subvention à la Mairie.

Mme Le Maire demande un dossier de financement avant de se prononcer ; elle est toujours en l'attente d'une rencontre avec la Présidente, suite à la réunion de Septembre.

--*Eoliennes.*

Mr Christian Fangest, Maire de Moissieu s/dolon, a demandé aux maires et adjoints des 3 communes concernées par le projet d'éoliennes, une rencontre pour relancer le projet.

Deux sociétés restaient concernées à son avis, et il voulait statuer. Au vu du travail effectué par certaines personnes avant, il avait été convenu que ce serait Eolres qui aurait le projet.

Afin de ne pas signer un bail de suite, il est convenu de signer dans un premier temps un projet de convention pour l'étude de l'installation avec Eolres en contrepartie d'une exclusivité si cela aboutit.

Prochaine réunion du Conseil Municipal le Mercredi 9 Novembre 2016 à 20h30 en mairie.

Madame Le Maire clôt la séance à 23h38.

**Fait et délibéré les jour, mois an que dessus
Ont signé les membres présents**